

Le gouvernement a rendu public fin janvier 2019, le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie. Institué par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, cet exercice de planification énergétique porte sur les périodes 2009-2023 et 2024-2028. Il est la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale bas carbone. La PPE fixe avant tout un grand objectif qui détermine le reste. Dans 10 ans, la France ne devra pas émettre plus de 227 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> issues de la combustion d'énergies fossiles. Notre pays devra réduire de 14 % sa consommation d'énergie finale d'ici 2028, par rapport à l'année 2012 (année de référence) et faire baisser de 35 % sa demande primaire d'énergies fossiles sur la même période.

L'objectif d'une diversification du mix électrique et d'une réduction du nucléaire à 50 % d'ici à 2035 est maintenu. Il est annoncé la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035, dont les deux de Fessenheim en 2020 et ce, quel que soit le calendrier de mise en service de l'EPR (Evolutionary Power reactor ou réacteur pressurisé européen) de Flamanville. En revanche, et Fessenheim excepté, il n'y aurait aucune fermeture complète de sites nucléaires pour limiter les conséquences sociales et économiques pour les territoires. Par ailleurs, la fermeture des quatre dernières centrales à charbon est annoncée pour 2022. Enfin, la PPE envisage une progression notable de la part des énergies renouvelables pour la porter à 27 % de la consommation d'énergie finale en 2023 et à 32 % en 2028 (18 % en 2016). Cette transformation majeure du bouquet électrique devra permettre d'assurer la sécurité de l'approvisionnement des Français en électricité décarbonée pour les prochaines décennies.

Pascal TERRASSE

Président de la Cli de Cruas-Meysse  
Conseiller départemental de l'Ardèche

### Les préconisations de la Commission d'enquête parlementaire

Hervé Saulignac, député de l'Ardèche, est venu présenter devant la CLI du 5 octobre 2018 les préconisations de la commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires dont il était l'un des instigateurs.

« Il me semblait essentiel que le politique s'empare de la sécurité des installations nucléaires et ne laisse pas seuls les industriels concevoir l'inconcevable » a fait valoir Hervé Saulignac. Six mois de travail ponctués de 43 auditions, d'une centaine de personnes entendues sous serment et de la visite de 7 installations nucléaires ont conduit la commission d'enquête parlementaire à certaines préconisations. En voici les principales.

- **Le risque sécuritaire** : la question du survol des drones, un meilleur ciblage des personnels de sous-traitance d'origine étrangère, la vulnérabilité du transport des matières premières face aux agressions extérieures sont des points à améliorer.
- **La sûreté après Fukushima** : la commission préconise de renforcer les prérogatives de l'ASN dans ses pouvoirs de sanctions financières et d'injonctions en matière de sécurité. Elle note également comme un enjeu majeur les conséquences du recours massif à la sous-traitance qui conduit à une perte de compétences des exploitants, une dépendance vis-à-vis des entreprises prestataires et une dilution des responsabilités.
- **La gestion des déchets et des combustibles** : selon Hervé Saulignac, la question de la gestion des déchets, de leur stockage ou de leur retraitement mais aussi la problématique du démantèlement des réacteurs ne peuvent intervenir à la faveur d'une commission d'enquête parlementaire. « Ces questions supposent, précise-t-il,

un débat plus approfondi et une réflexion plus poussée que les travaux que nous avons menés ».

- **Le débat démocratique** : Hervé Saulignac regrette que le secret défense ait été trop souvent opposé à la commission sur les questions de sécurité. La commission d'enquête parlementaire préconise la création d'une délégation parlementaire au nucléaire civil dont les membres auraient accès aux informations classifiées en matière de sécurité et de sûreté. De quoi renforcer la transparence que les citoyens appellent de leurs vœux. A cet égard, Hervé Saulignac a déposé une proposition de loi en compagnie de Paul Christophe, président de la commission d'enquête, et de Barbara Pompili, la rapporteuse, pour créer cette délégation.
- **Les moyens financiers des CLI** : la commission d'enquête parlementaire demande le renforcement des moyens financiers des commissions locales d'information pour améliorer l'information des habitants et permettre le financement d'expertises indépendantes. Elle propose d'affecter annuellement 1 % du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base.
- **La traduction politique du rapport** : il appartient désormais au gouvernement de s'emparer des constats posés par le rapport de la commission et lui donner une traduction politique à travers notamment l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Un débat s'engage à l'issue de cette présentation. Il y est notamment question de la sous-traitance et de la nécessaire création selon les syndicats d'un statut plancher des salariés sous-traitants ainsi que de leur suivi médical. Les organisations syndicales préconisent aussi une visite médicale tous les 6 mois pour les catégories A et tous les ans pour les catégories B. Pascal Terrasse, pour sa part, aurait souhaité que la commission d'enquête parlementaire débattenne sur la PPE.



## Pollution des eaux souterraines : les questions qui se posent

Retour sur deux événements qui ont affecté les eaux souterraines de la centrale et dont la CLI du 5 octobre a largement débattu.

Le premier incident s'est produit le 15 mai 2018 avec le constat d'une présence anormale de tritium dans deux piézomètres et dans le captage d'eau potable du site. Selon les analyses réalisées par EDF, cet événement n'a présenté d'enjeu significatif ni pour la santé des personnes, ni pour l'environnement. En effet, les valeurs mesurées de tritium (190 becquerels par litre) sont très inférieures à la limite de potabilité définie par l'Organisation mondiale de la santé (7 800 becquerels par litre). De plus, toujours selon EDF, les nappes phréatiques à l'extérieur du site n'ont pas été affectées. Malgré tout, et par mesure préventive et conservatoire, EDF a suspendu la consommation d'eau potable de son propre réseau. Des bouteilles d'eau potable ont été distribuées au personnel. Le 18 mai, EDF lance une cartographie sur 13 piézomètres avec une surveillance renforcée : « *Nous avons recherché pourquoi il y avait une telle évolution au niveau du bruit de fond* », fait remarquer M. Martin, chef de mission prévention des risques et environnement au CNPE de Cruas-Meysses. Les inspections et analyses révèlent que selon toute vraisemblance cet incident serait consécutif à un événement déclaré le 4 avril 2018: un débordement des effluents d'un puisard conjugué à une défaillance de ses pompes de relevage et une inétanchéité d'un joint. Depuis cet événement, toutes les mesures faites au niveau des piézomètres confirment un niveau inférieur à 100 Bq/l.

*Les piézomètres ont fait beaucoup parler d'eux lors de l'été 2018*



## Le traitement des effluents : l'ASN vigilante

Le second incident dont la déclaration d'événement significatif a été faite à l'ASN le 8 août 2018 concerne une présence d'hydrocarbure dans le piézomètre n°41, proche d'un déshuileur. Ce dernier est arrêté et

une opération de pompage est entreprise pour éviter toute propagation dans la terre d'une éventuelle poche d'huile. Le 21 août, l'origine du phénomène est trouvée : une mauvaise conception de la fosse à partir du trou de banche a généré un mélange eau et huile en prise avec la terre : « *Nous avons alors pris la décision de reboucher le trou de banche et de baisser le niveau de la fosse de récupération du déshuileur* », précise M. Martin.

Pour l'ASN, ces deux événements mettent en évidence la persistance d'une situation particulièrement insatisfaisante vis-à-vis du confinement des effluents de la centrale nucléaire : « *EDF s'était engagée à rénover ses systèmes de traitement des effluents. Or les actions se font attendre. Sur cette question, l'ASN restera intransigeante. Nous avons d'ailleurs demandé à EDF une surveillance quotidienne des piézomètres et un plan d'actions pour relever le niveau de sûreté en matière de confinement liquide* » fait remarquer M. Veyret. A noter que le captage d'eau potable du CNPE se situant en dehors du périmètre actuel des installations nucléaires, il n'est donc pas placé sous le contrôle de l'ASN mais de l'Agence régionale de santé (ARS).

Pour sa part, la FRAPNA a porté plainte dans cette affaire : « *Nous contestons l'affirmation selon laquelle l'accumulation de faibles doses de tritium n'aurait pas de conséquences sur la santé humaine* » a déclaré M. Joffre au cours de la CLI du 5 octobre.

*Stéphane Brasseur, de Flamanville à Cruas-Meysses.*



## Stéphane Brasseur succède à Christophe Chanut à la tête du CNPE

Directeur de la centrale de Cruas-Meysses depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, Christophe Chanut, appelé à de nouvelles responsabilités à la direction de l'audit interne d'EDF, a été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 par Stéphane Brasseur. Marié, père de deux enfants, cet ingénieur diplômé de Sup2lec, a occupé les fonctions de directeur adjoint de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) puis de directeur des tranches 1 et 2 de la centrale de Flamanville.

## Quelle sûreté après 40 ans de fonctionnement ?

**Un vrai succès ! Le 17 décembre en soirée sur la commune de Meysse, plus d'une centaine de personnes se sont rendues à la réunion publique organisée par la Commission locale d'information et placée sous l'égide du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).**

Cette concertation nationale demandée par le HCTISN concernait les dispositions proposées par EDF en vue de la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs nucléaires de 900 Mégawatts et les questions de sécurité à prendre en compte lors d'un quatrième réexamen. Huit centrales nucléaires sont concernées en France dont celle de Cruas-Meysse.

Les citoyens étaient donc conviés à débattre et à se prononcer en émettant des contributions : « *Les observations seront rendues publiques et prises en compte si elles portent sur l'objet même de la réunion* », précise Marie-Pierre Comets, présidente du HCTISN. *Cette initiative prise ne résulte pas d'une obligation réglementaire mais relève d'une démarche volontaire* ». La Commission locale d'information était bien sûr le relais idoine pour une telle concertation. Autour de Pascal Terrasse, son président, Stéphane Basseur, directeur du Centre nucléaire de production d'électricité, Olivier Veyret, représentant l'Autorité de sécurité nucléaire (ASN) et une membre de l'IRSN se sont attachés à répondre aux nombreuses questions du public. Un document officiel d'EDF, la note de réponse aux objectifs (NDO) détaillant les mesures prises pour renforcer la sûreté, constituait l'élément de base des discussions. Y sont pris en compte les risques d'accident avec ou sans fusion du cœur, d'une vidange rapide et imprévue d'une piscine d'entreposage du combustible, de séisme, d'incendie... « *Notre objectif est de converger vers les mêmes standards de sûreté que les EPR (Evolutionary Power Reactor ou réacteur pressurisé européen)* », a précisé Stéphane Basseur. Un membre du public s'est étonné que l'acte terroriste ne figure pas dans la NDO. Réponse de Stéphane Basseur : « *C'est une préoccupation de tous les instants. Nous disposons par exemple sur place de forces de gendarmerie (Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie) dont les méthodes d'entraînement sont comparables à celles du GIGN* ».

Le quatrième réexamen périodique qui s'étalera sur le site de Cruas-Meysse de 2024 à 2027 s'intéressera à chaque réacteur à tour de rôle pour faire un check-up complet de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire : « *Nous nous devons notamment d'anticiper l'usure des matériels, d'améliorer la robustesse des sources électriques et bien sûr d'éprouver la résistance du circuit primaire* », a fait observer Olivier Veyret de l'ASN. La cuve et l'enceinte de confinement du réacteur sont les seuls éléments à n'être ni changeables, ni améliorables. Ils seront donc testés afin de savoir s'ils pourront permettre à la centrale nucléaire de fonctionner jusqu'à ses 50 ans.

La tenue d'ateliers a donné lieu à un certain nombre de réflexions de la part du public : manque de propositions sur la question des déchets, absence de pistes pour parvenir à des résultats environnementaux fiables, inquiétude sur les pertes de compétences d'une partie du personnel d'EDF... Mais sans doute la crainte la plus forte porte-t-elle sur le référentiel : comment, en effet, prendre pour exemple le système de sûreté des EPR nouvelle génération alors qu'aucun d'entre eux n'a encore été mis en service ?

## Taxe sur les INB : « loin du compte »

Au cours de la réunion publique de Meysse, Pascal Terrasse, président de la CLI a interpellé l'ASN sur la destination financière des taxes sur les installations nucléaires de base : « *80 % de ces taxes ne reviennent pas aux CLI et à l'ANCCLI alors qu'il est prévu qu'elles leur soient intégralement reversées...* », s'est-il inquiété. Une question essentielle avec l'extension du périmètre des Plans particuliers d'intervention et alors que certaines CLI sont confrontées à des problèmes budgétaires.



## INFOS PRATIQUES



### Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

[www.asn.fr](http://www.asn.fr)

[www.anccli.fr](http://www.anccli.fr)

[www.ardeche.pref.gouv.fr](http://www.ardeche.pref.gouv.fr)

[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

### Contacts

#### CNPE de Cruas-Meysses

BP 30 - 07350 Cruas-Meysses

tél. 04 75 49 30 00

#### ASN – Division de Lyon (Auvergne/Rhône-Alpes)

5 place Jules Ferry

69006 Lyon

tél. 04 26 28 60 00

#### Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel  
de défense et de protection civile

5, rue Pierre Filliat

BP 721

07007 Privas cedex

tél. 04 75 66 50 24

Courriel : [defense-protection-civile@](mailto:defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr)

[ardeche.pref.gouv.fr](mailto:ardeche.pref.gouv.fr)

#### CLI de Cruas-Meysses

Département de l'Ardèche

Hôtel du Département

07007 Privas

tél. 04 75 66 75 26

Courriel : [clicruasmeysses@ardeche.fr](mailto:clicruasmeysses@ardeche.fr)

#### La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meysses

Département de l'Ardèche

Hôtel du Département - 07007 Privas

tél. 04 75 66 75 26

## Refonte en vue du PPI

C'était l'une des préconisations post-Fukushima : porter de 10 à 20 km le PPI (Plan particulier d'intervention) autour des centrales nucléaires. Cette décision prise par Ségolène Royal, ancienne ministre de la transition écologique, va maintenant s'appliquer. Rappelons que le PPI est un document opérationnel utilisé par l'ensemble des services en cas de crise nucléaire. Pour expliquer la refonte du PPI et sa mise en place, la CLI d'octobre dernier avait invité Didier Roche, du bureau interministériel de protection civile à la Préfecture de l'Ardèche. Une des grandes nouveautés de ce PPI nouvelle version : la création d'une phase immédiate (rayon de 5 km). Explications de Didier Roche : « *En cas de dénoyage du cœur qui entraînerait une fusion rapide du noyau, il sera nécessaire de procéder à une phase immédiate d'évacuation de la population (entre 6 et 10 heures) dans un rayon de 5 kilomètres* ». Facile à dire, pas facile à faire : les communes concernées devront déterminer les personnes non auto-évacuables et effectuer un suivi fin de cette problématique à travers les plans communaux de sauvegarde. La phase réflexe (rayon de 2 km) reste inchangée ainsi que la phase concertée. Plusieurs groupes de travail plancheront : communication et moyens à utiliser pour déclencher l'alerte, sauvegarde des populations, relations avec les élus à travers notamment les plans communaux de sauvegarde, organisation logistique avec les services de l'Etat.

Avec l'extension du périmètre, 91 communes (54 drômoises et 37 ardéchoises) représentant 165 682 habitants seront concernées contre 26 actuellement et ses 73 275 habitants. Le nouveau PPI impliquera inévitablement de se pencher sur la nouvelle composition de la Commission locale d'information. Et des questions se posent comme celle de la représentativité. Doit-on par exemple se tourner vers l'intercommunalité ? La CLI sera consultée sur ce nouveau PPI puis s'engagera une phase de consultation publique. Les préfets de la Drôme et de l'Ardèche seront ensuite amenés à porter leur approbation au cours du premier semestre 2019.

*vue de l'intérieur d'un réacteur*



## Changement à la tête de l'ASN Rhône-Alpes

La direction de la division Rhône-Alpes de l'Autorité de sûreté nucléaire a changé. Caroline Coutout a succédé à Marie Thomines.

## Deux nouvelles associations au sein de la CLI

La Commission locale d'information a répondu favorablement à la demande des associations Que Choisir et Ifare (Information formation aide au recrutement et emploi) d'intégrer la CLI en tant que membre associé.

## Sécurité du site : la CLI informée

A l'occasion de l'exercice de sécurité en passe d'être entrepris en lien avec la Préfecture, Pascal Terrasse s'interroge sur le rôle de la CLI. A-t-elle vocation à être informée ? Stéphane Brasseur, directeur du CPEN, lui répond positivement en indiquant que la CLI sera informée systématiquement des exercices de sécurité prévus. Il propose en outre des visites ciblées dans ce domaine en fonction des situations.

